

DÉCLARATION DE VALEURS ÉTHIQUES du Bureau de l'ombudsman de la Ville de Québec

Le Bureau de l'ombudsman s'inspire de valeurs qui placent au premier rang le respect des droits des citoyens et des citoyennes. Les valeurs suivantes guident les actions et la conduite des commissaires et du personnel :

- **Respect**

Le respect repose sur les droits à la dignité, à l'intégrité et à l'acceptation des différences. Cette valeur incite les commissaires et le personnel à agir avec ouverture, courtoisie, considération et discrétion à l'égard des personnes avec lesquelles ils entrent en relation.

- **Impartialité**

L'impartialité réfère au traitement d'une personne ou d'une situation en évitant toute préférence et en faisant preuve de neutralité et d'objectivité. Elle implique la volonté de prendre en considération l'ensemble de l'information disponible et des points de vue exprimés.

- **Équité**

L'équité se définit comme la juste appréciation de chaque situation et de ce qui est dû à chacun. Elle favorise la recherche de justice et de solutions satisfaisantes lors de situations particulières.

- **Intégrité**

L'intégrité consiste à agir avec honnêteté et probité. Les commissaires et le personnel évitent ainsi de se mettre dans une situation pouvant les rendre influençables ou redevables à quiconque dans l'exercice de leurs fonctions.

2011-06-29